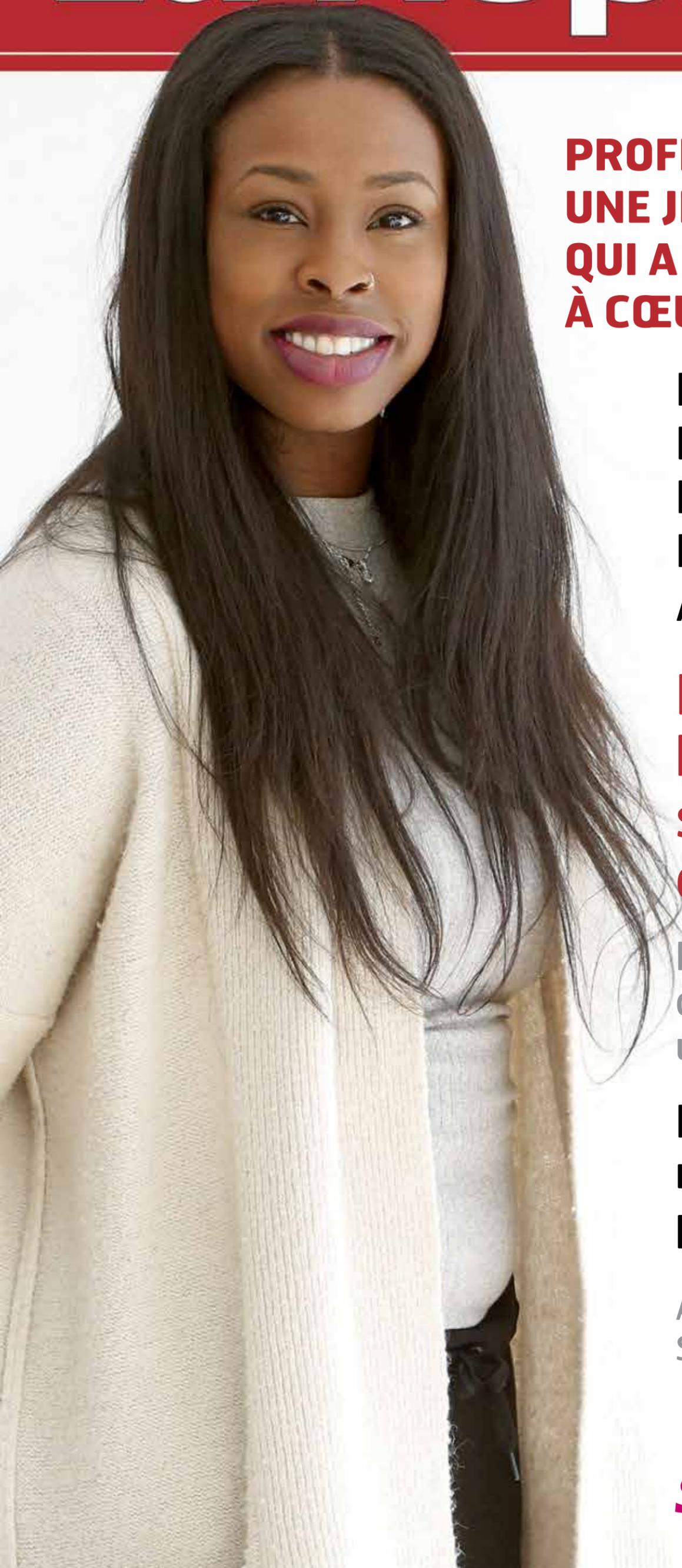


La Réplique



**PROFIL : FELICIA FORBES –
UNE JEUNE TRAVAILLEUSE
QUI A LA SANTÉ-SÉCURITÉ
À CŒUR**

**LE PACTE FISCAL
ENTRE QUÉBEC ET
LES MUNICIPALITÉS
PORTE PRÉJUDICE
AUX TRAVAILLEURS**

**Focus : 2016 est
l'Année de la
santé et sécurité
au SCFP**

Les employés municipaux
de Toronto concluent
une entente

**Les syndiqués ont
réussi à contrer la
privatisation en N.-É.**

AFFICHE DÉTACHABLE –
SANTÉ ET SÉCURITÉ

« Un pensionnaire en a tué un autre. Cette tragédie a eu des effets sur la santé mentale du personnel, ce que l'on reconnaît rarement. »

Felicia Forbes, jeune travailleuse qui a la santé-sécurité à cœur.



Un ultime effort pour la bonification du RPC

Au cours des prochains mois, le SCFP intensifiera ses efforts partout au pays pour que la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC) et celui du Québec (RRQ) se concrétise.

Après plusieurs années d'opposition de la part de l'ancien gouvernement fédéral conservateur, nous sommes plus près que jamais du but. Le premier ministre Justin Trudeau a en effet promis de bonifier le RPC en campagne électorale. Le SCFP et l'ensemble du mouvement syndical doivent donc mettre tous les efforts pour faire de la bonification une réalité.

« Plus de 11 millions de Canadiens n'ont pas de régime de retraite au travail. Il faut absolument bonifier le RPC et le RRQ pour éviter que ces gens ne vivent dans la pauvreté au moment de leur retraite. Le SCFP fera d'ailleurs tout en son pouvoir pour que les libéraux fédéraux tiennent leur promesse », a affirmé le président national du SCFP, Mark Hancock.

Le SCFP prépare de nouvelles ressources pour aider ses sections locales à rallier leurs membres à cette cause. Des fiches d'information, un nouveau site Internet pour la campagne et des vidéos expliquant l'importance de la bonification pour les travailleurs canadiens et l'économie seront bientôt disponibles.

La prochaine étape de la campagne pour la bonification du RPC/RRQ s'articulera autour de la réunion des ministres fédéral et provinciaux des Finances en juin. La question des régimes de retraite publics sera à l'ordre du jour. Une journée nationale d'action est aussi prévue cet automne.

■ Greg Taylor

Le pacte fiscal entre Québec et les municipalités porte préjudice aux travailleurs

En septembre 2015, le gouvernement libéral de Philippe Couillard a conclu un « accord de partenariat » avec les maires du Québec pour la période 2016-2019. S'il est mis en œuvre, ce pacte fiscal permettra aux municipalités québécoises de dicter les conditions de travail de leurs employés.

Or, accorder ainsi aux municipalités le pouvoir de déterminer le résultat des négociations constitue une violation claire du droit à la libre négociation collective et du droit de grève. Selon la Cour suprême, ces droits fondamentaux sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Au Canada, il est en effet illégal de priver un travailleur de son droit de grève.

De concert avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), le SCFP a lancé une campagne pour sensibiliser les travailleurs québécois aux dangers que représente le projet de loi sur le pacte fiscal qui sera déposé au printemps. La campagne a débuté en février avec

la diffusion de publicités radio. Trois semaines plus tard, des affiches ont été installées dans les milieux de travail et le site Internet **egalegal.ca** a été lancé. Ce site fournit des renseignements sur les enjeux soulevés par le projet de loi, en plus de permettre aux visiteurs d'envoyer un courriel de protestation aux députés de l'Assemblée nationale.

Nous espérons ainsi

sensibiliser les Québécois et les inciter à agir pour contrer le projet mal avisé du gouvernement Couillard. Ce pacte fiscal est dangereux pour le mouvement ouvrier. Il risque d'annihiler le droit à la libre négociation collective ainsi que le droit de grève, ce qui pourrait chambouler les relations de travail au Québec et au Canada.

■ Lisa Djevahirdjian



LA PUBLICATION TRIMESTRIELLE DU SCFP PRINTEMPS 2016

La Réplique

SSN imprimé 1920-2857
ISSN en ligne 1920-2865

La Réplique est publiée par le Syndicat canadien de la fonction publique. Adressez toutes lettres à la rédaction à : SCFP-Communications 1375, boul. Saint-Laurent Ottawa, ON, K1G 0Z7 Téléphone : 613-237-1590 Télécopieur : 613-237-5508

Convention Poste-publications
Numéro 40005741

Retournez les envois canadiens non distribués à : SCFP-Communications 1375, boul. Saint-Laurent Ottawa, ON, K1G 0Z7

Visitez le site web du SCFP à scfp.ca ou communiquez avec nous à lareplique@scfp.ca

Rédactrice en chef Catherine Louli
Directeur des communications Robert Lamoureux

Graphiste Jocelyn Renaud

Adjoints à la rédaction Hélène Bélanger • Manon Lajoie • Michel Saucier

Collaborateur Greg Taylor • Lisa Djevahirdjian • Wes Payne • Julie Jobin • Archana Rampure • Troy Winters • John McCracken • Kevin Wilson • David Jacks • Tria Donaldson • Pierre Ducasse • Philippe Gagnon

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

Président national Mark Hancock

Secrétaire-trésorier national Charles Fleury

Vice-présidences générales Daniel Légère • Lucie Levasseur • Fred Hahn • Kelly Moist • Marle Roberts

Vice-présidences régionales

Wayne Lucas / Terre-Neuve-et-Labrador • Vacant / Nouvelle-Écosse • Odette Robichaud / Nouveau-Brunswick • Lori MacKay / Île-du-Prince-Édouard • Denis Bolduc, Benoit Bouchard / Québec • Michael Hurley, Candace Rennick / Ontario • Henri Giroux / Nord de l'Ontario • Mike Davidson / Manitoba • Judy Henley / Saskatchewan • David Graham / Alberta • Paul Faoro, Victor Elkins / Colombie-Britannique

Vice-présidences de la diversité Gloria Lepine • Yolanda McClean

Imprimé par une entreprise syndiquée sur du papier recyclé à 50 % contenant 30 % de matières recyclées après consommation, et libre de chlore élémentaire, certifié par le Forest Stewardship Council.



Une jeune travailleuse qui a la santé-sécurité à cœur

« J'ai vraiment grandi en tant que personne au sein de mon syndicat. Je suis plus forte comme travailleuse et comme militante. J'ai beaucoup appris. On m'a fait confiance. Je veux maintenant en faire profiter les autres », a confié Felicia Forbes.

Membre de la section locale 3791, Felicia Forbes coordonne les activités d'enrichissement offertes aux pensionnaires de

l'établissement de soins de longue durée Wexford Residence, à Scarborough, en Ontario. Cette jeune femme est aussi militante en santé-sécurité au travail. Elle s'implique dans sa section locale depuis quatre ans. Depuis peu, elle est également active au niveau de sa division provinciale, en plus d'être membre du Comité national des jeunes travailleurs.

C'est un incident survenu dans son milieu de travail qui a incité Felicia Forbes à militer au sein de son comité de santé-sécurité au travail. « Un pensionnaire

en a tué un autre. C'est là que je me suis dit que la santé et la sécurité au travail, c'est important. Cette tragédie a eu des effets sur la santé mentale du personnel, ce que l'on reconnaît rarement », a-t-elle expliqué.

Depuis, elle participe aux évaluations des risques en milieu de travail et contribue au travail de prévention de bien d'autres façons. Elle espère faire tomber la stigmatisation entourant la santé mentale et faire de la sensibilisation aux dangers en matière de santé-sécurité une priorité.

Son militantisme en santé-sécurité l'a poussée à devenir déléguée syndicale. « La présidente de ma section locale a constaté que je n'hésite pas à parler de santé-sécurité, des droits de la personne ou des droits des travailleurs. Elle m'a prise sous son aile », a-t-elle souligné.

Felicia Forbes a remarqué qu'un plus grand nombre d'employés viennent lui demander conseil. « J'ai l'impression d'être une meilleure ressource pour eux, en plus de savoir les écouter. J'essaie de comprendre ce qu'ils traversent », a-t-elle ajouté.

« J'essaie de tisser des liens avec les autres et de motiver les jeunes travailleurs comme moi, pour les pousser à s'impliquer. Pas

besoin d'attendre 15 ou 20 ans pour s'impliquer au sein du SCFP. C'est une grande organisation », a conclu Felicia Forbes.

■ Julie Jobin et Wes Payne



Parce qu'on est en 2016

Nous avons maintenant un premier ministre qui se dit fièrement féministe. L'heure est donc venue pour le gouvernement fédéral d'aller au-delà des



gestes symboliques comme la parité hommes-femmes au sein du conseil des ministres.

Comme nous sommes en 2016, le premier ministre Trudeau et ses ministres doivent réaliser qu'à chaque fois que les hommes du Canada gagnent un dollar, les femmes reçoivent 73 cents pour un travail équivalent. Il est plus que temps de légiférer pour imposer l'équité salariale.

Le gouvernement Trudeau a tenu sa promesse électorale d'annuler la loi C-377, qui forçait les syndicats à rendre leurs dépenses publiques. Parole tenue

aussi pour la loi C-525, qui compliquait l'accréditation et simplifiait la révocation des accréditations dans les secteurs sous juridiction fédérale. L'adoption du projet de loi C-4, qui éliminera ces deux lois toxiques des conservateurs, semble acquise à la Chambre des communes. Mais que feront les sénateurs conservateurs qui demeurent majoritaires au Sénat ? Vont-ils respecter la volonté démocratique exprimée par les députés élus ou tenteront-ils de bloquer C-4 ?

Il est toutefois important de noter que l'élimination de C-377 et de C-525 ne

fera que nous ramener au point où nous étions lorsque les conservateurs ont entrepris d'attaquer à la troncneuse les droits collectifs des travailleurs. Or, bien du progrès reste à faire.

Le NPD vient justement de présenter un projet de loi pour interdire le recours aux briseurs de grève dans les secteurs sous juridiction fédérale. Il a aussi déposé une motion demandant à tous les partis de reconnaître que l'augmentation récente des pertes d'emplois et l'accessibilité restreinte à l'assurance-emploi contribuent à l'accroissement des inégalités économiques.

Malheureusement, les libéraux et les conservateurs ont uni leurs forces pour défaire cette motion. Pourquoi ? Ils sont contre la mise en place d'un seuil d'admissibilité à l'assurance-emploi de 360 heures travaillées pour tous les travailleurs canadiens.

Le NPD a proposé plusieurs autres bonnes idées, comme celles de réglementer le recours aux travailleurs précaires, de mieux protéger les stagiaires ou de financer des politiques novatrices en matière de congé parental.

Le gouvernement Trudeau appuiera-t-il ces bonnes idées ? Comme nous sommes en 2016, espérons que les libéraux se rangeront du côté des travailleurs.

■ Archana Rampure

PRÉSIDENT NATIONAL MARK HANCOCK

Un engagement renouvelé pour des milieux de travail plus sécuritaires

2016 est l'Année de la santé et sécurité au SCFP et nous renouvelons notre engagement à rendre les milieux de travail plus sécuritaires pour tous les travailleurs, qu'ils soient membres de notre syndicat ou non ou qu'ils habitent au Canada ou à l'étranger.

Oui, nos milieux de travail sont beaucoup plus sécuritaires qu'avant, mais il y a encore trop de travailleurs qui meurent au travail. Je suis votre président national depuis quelques mois seulement et j'ai déjà eu à offrir mes condoléances aux proches de plusieurs membres du SCFP ayant perdu la vie au travail.

Nous devons faire en sorte que les employeurs et les gouvernements du Canada comprennent notre message : on ne doit jamais mettre la vie des travailleurs en danger. Imposer des conditions de travail susceptibles de causer des blessures ou d'entraîner la mort des travailleurs, c'est

tout aussi inadmissible.

Qu'il s'agisse de mesures de protection insuffisantes qui exposent les travailleurs aux maladies professionnelles, de règles de sécurité contournées pour aller plus vite ou d'investissements insuffisants dans la formation et la prévention, négliger la santé et la sécurité des employés, c'est inacceptable en toutes circonstances.

Nous devons aussi tenir compte de la santé-sécurité au travail dans toutes ses dimensions. Il faut notamment reconnaître l'impact du harcèlement et de l'intimidation au travail sur les travailleurs et leurs familles.

Le SCFP a de quoi être fier de ses réalisations en santé-sécurité. Cependant, d'ici à ce que tous les travailleurs bénéficient d'un environnement de travail sain et sécuritaire, exempt de harcèlement ou de menaces de violence, nous devons demeurer vigilants.

Nous devons obtenir des clauses plus musclées en matière de santé-sécurité lors des négociations et maintenir la pression sur les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, afin qu'ils adoptent des lois qui protégeront davantage les travailleurs. Nous devons aussi forcer les gouvernements à punir les employeurs négligents.

Travailler dans des conditions dangereuses, ça ne doit jamais « faire partie du travail ». Si quelqu'un cause la mort d'un travailleur, il doit aller en prison. Nos élus et l'ensemble des Canadiens doivent adopter et faire respecter ce principe.

MARK HANCOCK EN LIGNE  twitter.com/CUPENatPres



FOCUS :

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Jour de deuil : quand la tragédie inspire l'action

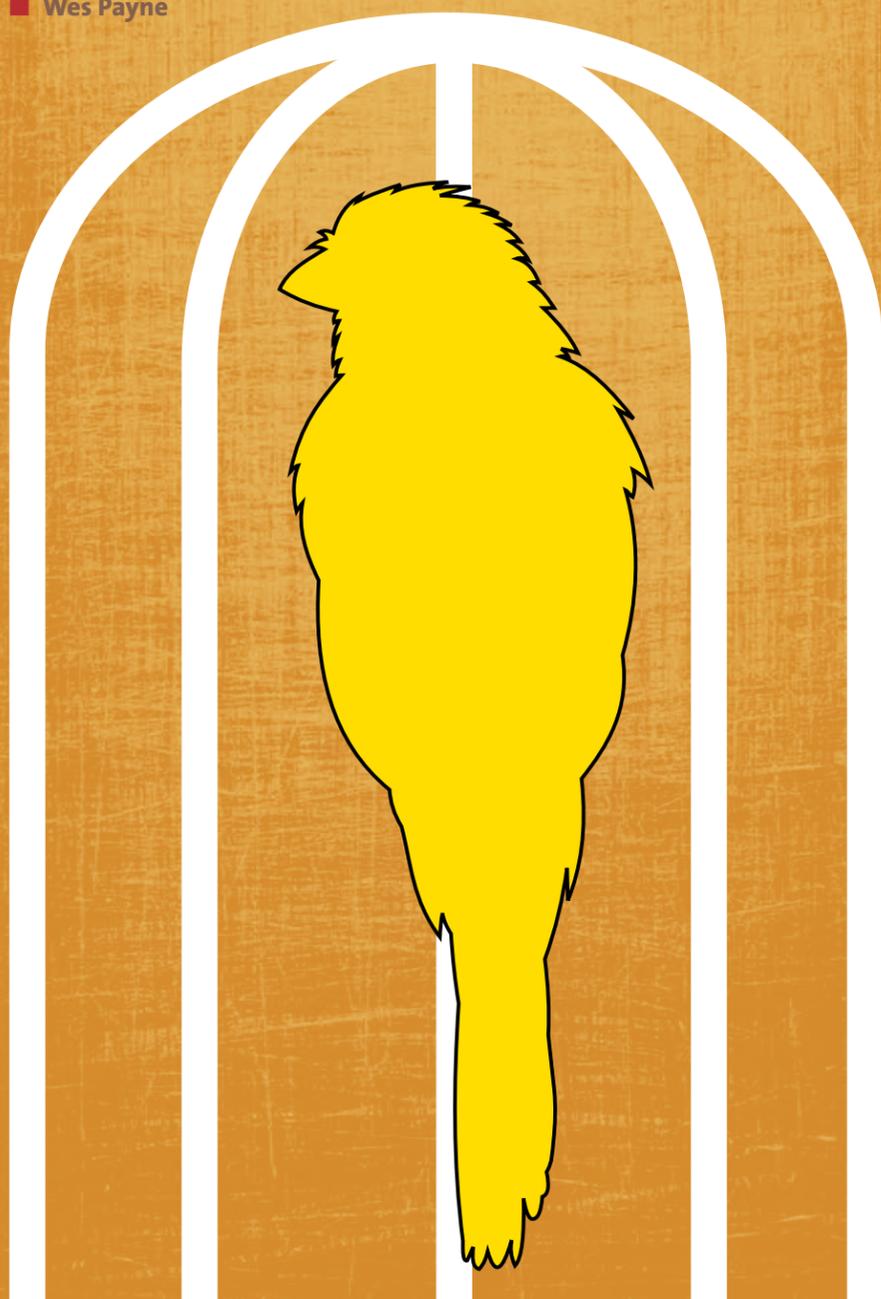
En 1984, le Comité national de santé et de sécurité du SCFP en a eu assez de voir les décès au travail passer sous silence. Il a donc proposé d'instaurer un Jour de deuil national pour les travailleurs tués ou blessés au travail.

Ce jour se tiendrait le 28 avril de chaque année, pour honorer la mémoire des personnes qui ont perdu la vie au travail. Il servirait aussi à rappeler l'importance de la santé-sécurité au travail. À la Conférence du SCFP sur la santé-sécurité de 1985, le président national de l'époque, Jeff Rose, a annoncé que le syndicat allait désormais tenir ce jour de deuil chaque 28 avril. La même année, le Congrès du travail du Canada a aussi adopté une résolution en ce sens.

La date du 28 avril est symbolique. Elle souligne la proclamation, en 1914 en Ontario, de la première vraie loi sur l'indemnisation des accidents de travail au Canada. Aujourd'hui, une centaine de pays célèbrent ce jour de deuil. Le Parlement canadien l'a reconnu officiellement en 1991 et la Conférence syndicale internationale en 1996. En 2002, l'ONU, sur la recommandation de l'Organisation internationale du travail, a fait du 28 avril la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail.

De nombreuses communautés canadiennes organisent des activités le 28 avril. Communiquez avec votre section locale ou votre conseil du travail pour prendre connaissance des événements dans votre région.

■ Wes Payne



Têtes-à-têtes!



Le SCFP fait de 2016 l'Année de la santé et de la sécurité

À la suite de l'adoption du document d'orientation stratégique au congrès national de 2015, le SCFP a proclamé 2016 Année de la santé et de la sécurité. Les membres de partout au pays peuvent donc s'attendre à beaucoup d'action au chapitre de la santé-sécurité cette année.

Plusieurs divisions du SCFP organiseront une conférence spéciale sur la santé-sécurité dans leur région. Le SCFP national fournira du matériel pédagogique et des ressources humaines pour faciliter la tenue de ces conférences. Consultez le site Internet de votre division pour en savoir davantage.

Le SCFP lancera aussi une nouvelle série d'ateliers sur la santé-sécurité. S'inspirant de la série conçue à l'intention des délégués syndicaux, la nouvelle série inclut un cours d'introduction de neuf heures et plusieurs ateliers de trois heures.

Pour obtenir leur certificat, les participants doivent suivre les quatre ateliers de la catégorie Compétences, trois ateliers de la catégorie Perspectives et au moins trois ateliers portant sur un danger spécifique. Dix ateliers sont déjà offerts et d'autres sont en cours d'élaboration. Pour suivre ces cours, communiquez avec votre conseiller national ou avec le conseiller en

éducation syndicale de votre région, ou encore visitez le scfp.ca/education-syndicale.

Des portraits de certains de nos militants en santé-sécurité sont également disponibles sur scfp.ca. Nous publierons un portrait par mois. Chaque portrait sera accompagné de liens menant à des ressources destinées à aider nos militants à faire face aux dangers en milieu de travail. Jusqu'à présent, des portraits de Dolores Douglas de la section locale 2669 (Saskatoon), de Sylvain Beaulieu de la section locale 2929 (Québec), d'Aman Cheema de la section locale 402 (Surrey, C.-B.) et de Felicia Forbes de la section 3791 (Ontario) ont été réalisés. La photo de cette dernière est d'ailleurs en une de ce numéro de La Réplique.

Finalement, un nouveau certificat du mérite en santé-sécurité a été développé. Les sections locales qui souhaitent souligner le travail de leurs militants en santé-sécurité peuvent envoyer les noms des récipiendaires à sante_seculte@scfp.ca. Nous imprimerons alors un certificat que la section locale pourra remettre aux personnes honorées.

Pour en savoir plus sur l'Année de la santé et de la sécurité, visitez le scfp.ca/sante-et-securite.

■ Troy Winters

« Vos droits fondamentaux en santé-sécurité: Le droit de participer, le droit de savoir, et le droit de refuser »

Troy Winters, chercheur en santé et sécurité au SCFP national.

Le SCFP offre une nouvelle série de cours sur la santé et la sécurité

La série de cours sur la santé et la sécurité offerte par le SCFP permet aux participants d'acquérir de vastes connaissances et compétences sur ce sujet. Après avoir complété le cours d'introduction de neuf heures, les participants peuvent suivre les différents ateliers de trois heures. Pour obtenir leur certificat, ils doivent réussir le cours d'introduction, les quatre ateliers de la catégorie Compétences, au moins trois ateliers de la catégorie Perspectives et au moins trois ateliers portant sur un danger spécifique.

La santé et la sécurité au travail : une introduction (9 heures)

Nous encourageons tous les membres du SCFP à suivre ce cours. Après avoir complété ce cours, les membres peuvent suivre les autres ateliers offerts dans le cadre de cette série.

ATELIERS COMPÉTENCES

Ces ateliers permettent aux membres d'acquérir les compétences de base requises pour être membre d'un comité de santé-sécurité ou représentant en santé-sécurité.

Les ateliers offerts sont :

- Identifier et documenter les dangers
- Assurer le bon fonctionnement des comités
- Enquête en cas d'accident : les éléments de base
- Lois et règlements

ATELIERS PERSPECTIVES

Ces ateliers encouragent les participants à réfléchir aux divers liens qui existent entre la santé-sécurité au travail et les droits de la personne, et ce, tant au sein de notre syndicat que dans nos communautés. Nos membres apprendront ce qu'ils peuvent faire pour faire avancer la justice sociale tout en améliorant la santé et la sécurité au travail.

Les ateliers offerts sont :

- Les femmes et les dangers au travail
- L'égalité et la santé-sécurité
- Santé mentale au travail et prévention
- Se mobiliser pour assurer la santé-sécurité au travail
- La solidarité internationale

ATELIERS PORTANT SUR UN DANGER SPÉCIFIQUE

Ces ateliers visent à sensibiliser les membres aux dangers spécifiques présents dans les milieux de travail. Ils apprendront aussi des méthodes pour éliminer ces dangers.

Les ateliers offerts sont :

- L'ergonomie
- La charge de travail et la surcharge de travail
- La prévention de la violence
- La prévention du harcèlement



Vos droits fondamentaux en santé-sécurité

Partout au Canada, les lois sur la santé et la sécurité au travail se fondent sur le concept du système de responsabilité interne, selon lequel les travailleurs et les employeurs doivent travailler ensemble pour régler les problèmes de santé-sécurité. À cette fin, les lois canadiennes accordent à la plupart des travailleurs trois droits fondamentaux en matière de santé-sécurité au travail.

1. LE DROIT DE PARTICIPER

Tout travailleur a le droit de participer pour que son milieu de travail soit sain et sécuritaire. Chaque travailleur peut ainsi prendre part à la sélection des représentants en santé-sécurité ou des membres du comité conjoint de santé-sécurité, ou encore en devenant membre de ce comité. Ce droit est assorti d'une responsabilité : le travailleur doit signaler les dangers à son employeur, sans

craindre de subir des réprimandes, des représailles ou des sanctions. En participant aux activités en matière de santé-sécurité, le travailleur aide les instances à déterminer quels sont les dangers qui sont tolérables en milieu de travail et ceux qui doivent être éliminés ou à tout le moins atténués.

2. LE DROIT DE SAVOIR

Tout travailleur a le droit de savoir quels sont les dangers présents dans son milieu de travail et comment ils peuvent l'affecter. L'employeur est tenu de fournir l'information, la formation et la supervision requises pour qu'un travailleur puisse éviter de se blesser au travail. Il

doit fournir la formation et l'information avant que le travailleur soit exposé au danger, pour que celui-ci sache comment se protéger. Malgré ce que prétendent bien des employeurs, aucune loi n'a préséance sur le droit de savoir quels sont les dangers présents dans son milieu de travail.

3. LE DROIT DE REFUS

La loi accorde au travailleur le droit de refuser d'accomplir un travail qu'il juge dangereux pour lui-même ou pour ses collègues. L'objectif est de faire en sorte qu'un travailleur n'ait jamais à choisir entre sa santé et sa sécurité ou son emploi. En vertu des lois en vigueur dans l'ensemble des provinces, un employeur

ne peut pas punir un travailleur qui refuse une tâche lorsqu'il estime qu'il pourrait se blesser ou blesser autrui. Le travailleur n'a pas à justifier sa décision. Son refus déclenche une enquête qui déterminera s'il peut continuer à refuser cette tâche. La procédure d'enquête varie légèrement d'une province à l'autre.

Pour en savoir plus sur l'application du droit de refuser un travail dangereux dans votre province, visitez le scfp.ca/sante-et-securite.

Si vous avez des questions sur vos droits en matière de santé-sécurité, communiquez avec votre conseiller national ou votre spécialiste en santé-sécurité du SCFP.

■ Troy Winters

Les employés municipaux de Toronto repoussent les concessions et protègent les services publics

Comme ils ont fait preuve de résilience et de solidarité lors des dernières négociations collectives, les cols bleus et les cols blancs de Toronto sont parvenus à repousser la plupart des concessions réclamées par l'administration municipale, et ce, sans perturber les services.

Les conventions collectives des sections locales 79 (cols blancs) et 416 (cols bleus) étaient échues depuis le 31 décembre. Un nouveau maire conservateur ayant remplacé l'ancien

maire conservateur, on avait l'impression que l'administration municipale cherchait à provoquer un arrêt de travail pour susciter la colère des citoyens envers les employés municipaux.

Les sections locales 79 et 416 avaient cependant un autre plan en tête. Avec l'appui du SCFP national, les deux sections locales ont uni leurs efforts pour éviter que l'employeur sème la division dans leurs rangs. Les employés de bibliothèques (section locale 4948) et ceux des centres commu-

nautaires (section locale 2998), qui négocient le renouvellement de leurs conventions collectives, se sont joints au mouvement.

Le début des négociations a été difficile, l'employeur multipliant les demandes de concessions, mais les travailleurs se sont défendus. Quand les négociations se sont intensifiées, les membres de la section locale 79 ont commencé à porter des vêtements bleus le lundi et ceux de la section locale 416 des vêtements noirs le vendredi.

Le 20 février, quelques heures après l'échéance fixée, la section locale 416 et la Ville de Toronto ont conclu une entente de principe. Peu après, au terme d'une fin de semaine de négociations infructueuses, les membres de la section locale 79 ont entamé une grève du zèle, la première de toute l'histoire des syndicats municipaux à Toronto.

Pendant cette grève du zèle, les membres de la section locale 79 ont effectué uniquement les tâches prévues dans leur

description de tâches, tout en respectant religieusement leurs pauses. Cette tactique, appuyée par une campagne intensive de publicité et de communications, a pris l'administration par surprise.

La menace d'une escalade des moyens de pression a poussé l'employeur à retirer presque toutes les demandes de concession.

Le 3 mars, la section locale 79 a annoncé la signature d'une entente de principe.

■ Kevin Wilson

IT TAKES GOOD STABLE JOBS TO DELIVER GREAT CITY SERVICES.

CUPE Canadian Union of Public Employees

betterlivesTO.ca

en bref

Journée des femmes : activité du SCFP dans le Downtown Eastside de Vancouver couronnée de succès

Cette année, pour la Journée internationale des femmes, le Conseil du SCFP du Grand-Vancouver a rendu hommage aux femmes du quartier Downtown Eastside. Lors de ces célébrations organisées par le SCFP, la première femme autochtone élue députée en Colombie-Britannique, Melanie Mark, a parlé de l'intimidation dont elle a été témoin toute sa vie. Elle a souligné qu'il faut mettre fin au phénomène. « Il faut surmonter les épreuves du passé si on veut faire une différence », a-t-elle lancé.

Les participantes ont eu droit à un concert de percussions. Un atelier sur la fabrication de bracelets en cèdre a aussi été offert. Les plus démunies sont reparties avec des lunchs riches en protéines et des produits de soins personnels fournis par des jeunes travailleuses. Le travail des 22 bénévoles provenant des sections locales du SCFP a permis d'accueillir et de nourrir 140 personnes lors de cette activité organisée par et pour les femmes.

Une membre du SCFP candidate aux élections en Saskatchewan

Âgée de 30 ans, Vicki Mowat est membre de la section locale 3287 du SCFP, qui représente les chargés de cours de l'Université de la Saskatchewan. Elle a été candidate du NPD lors de la récente élection provinciale, mais elle a été battu de peu par la députée sortante et candidate du Parti de la Saskatchewan.

« Je me suis présenté sous la bannière du NPD, parce que c'est le seul parti qui défend les intérêts des travailleurs », a affirmé Vicki Mowat.



Des services sociaux plus forts au Manitoba

Au Manitoba, des membres du SCFP sont descendus dans la rue pour que des clauses contre la violence familiale soient incluses dans la convention collective et pour que les sages-femmes bénéficient d'un traitement équitable.

Les employés du refuge pour femmes de Steinbach, membres de la section locale 2348, ont manifesté pour convaincre l'employeur d'ajouter à la convention collective un article protégeant les employés victimes de violence familiale. Cette campagne battait d'ailleurs son plein lorsque le gouvernement provincial a présenté une loi innovatrice qui obligera tous les employeurs à offrir un congé payé aux victimes de violence familiale.

La section locale 2348 s'est aussi alliée à l'Association des sages-femmes du Manitoba pour lancer une

campagne visant à offrir un traitement plus équitable à ces travailleuses, y compris de meilleurs salaires. Des piquets d'information ont été organisés et plus de 1500 signatures d'appui recueillies. La section locale a également participé à de nombreuses activités communautaires, comme PRIDE!, la Journée en rose et la Journée internationale des femmes.

Au cours de cette année bien remplie, les membres de la section locale 2348 ont finalement organisé une mobilisation populaire pour défendre les emplois des agents de liaison communautaires de la Division scolaire de Winnipeg. Ils ont réussi à faire annuler les suppressions de postes envisagées.

L'exemple de la section locale 2348 démontre que la collaboration avec la communauté et l'action directe portent des fruits pour nos membres et pour l'ensemble des citoyens.



Les syndiqués ont réussi à contrer la privatisation des services de soutien à domicile en Nouvelle-Écosse

Les membres du SCFP du secteur des services de soutien à domicile de la Nouvelle-Écosse affichent un optimisme prudent. La menace de privatisation semble en effet écartée depuis que le nouveau gouvernement libéral de Stephen McNeil a renoncé à lancer des appels d'offres pour confier ces services au secteur privé.

« Nous sommes heureux que le ministre de la Santé, Leo Glavine, ait reculé, du moins pour l'instant. Nous sommes aussi heureux que l'ajout d'une nouvelle catégorie d'emploi à rémunération inférieure pour les aides-soignants ait été écarté », a déclaré la coordonnatrice du secteur pour la Nouvelle-Écosse, Marianne Welsh.

Les membres de plusieurs syndicats du secteur, l'organisme Nova Scotia Citizens Health Network et d'autres alliés communautaires ont uni leurs forces pour défendre les emplois et les fournisseurs de services locaux. Le ministre Glavine a mentionné que les contrats qui seront signés avec les fournisseurs de services dans les prochains mois préciseront les « attentes en matière de rendement ». Le SCFP suit donc la situation de près.

En Nouvelle-Écosse, le SCFP représente les travailleurs du secteur œuvrant pour les employeurs suivants : Region of Queens Home Support, Lunenburg County Home Support Services Society, New Waterford Homemaker Service Society, Victoria County Home Support Workers et Infirmières de l'Ordre de Victoria du comté de Cumberland.

■ John McCracken

Des actions concrètes pour l'environnement dans nos milieux de travail

La promotion d'un environnement sain est intimement liée aux autres enjeux relevant de la santé-sécurité au travail. En raison des changements climatiques, il est d'autant plus clair que les syndicats doivent être des leaders au plan environnemental. D'ailleurs, cet engagement doit d'abord se manifester dans nos milieux de travail.

Pour appuyer les membres et les sections locales qui veulent en faire davantage, le SCFP vient de produire une fiche d'information intitulée Comment former un comité de l'environnement en milieu de travail. Elle donne des idées et des trucs concrets

pour mettre en place de tels comités. Il existe différents modèles de comités. Certains comités de l'environnement sont composés uniquement de travailleurs, alors que d'autres sont des comités conjoints employés-employeur.

« Même si l'environnement est intimement lié à la santé au travail, l'expérience démontre qu'il est préférable de mettre sur pied des comités de l'environnement distincts des comités de santé et sécurité. Le comité peut ainsi se concentrer plus spécifiquement sur son mandat et ses tâches », a affirmé le chercheur en santé-sécurité au SCFP national, Matthew Firth.

« Afin d'améliorer le bilan environnemental du milieu de travail, de nombreux gestes peuvent être posés : recyclage, conservation de l'énergie et de l'eau, utilisation du transport en commun et réunions à distance », a pour sa part souligné le secrétaire-trésorier national du SCFP, Charles Fleury.

Il n'est pas toujours facile de savoir par où commencer. C'est pourquoi un outil d'écovérification est disponible sur scfp.ca. Il permet d'évaluer les pratiques actuelles du milieu de travail et propose des actions à entreprendre.

« Nous devons et nous pouvons en faire plus », a souligné la coprésidente du Comité national de l'environnement, Carmel Forde.

« Il est important de montrer que les syndicats font partie de la solution. Nous pouvons être fiers de notre syndicat, car le SCFP a l'environnement à cœur », a ajouté Joanne Azevedo, qui est aussi coprésidente du Comité national de l'environnement.

Pour plus d'information, consultez le scfp.ca/environnement.

■ Pierre Ducasse



Des membres de la section locale 6079 du SCFP, qui font partie du Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.), ont gagné le concours du Jour de la Terre 2015. Ils ont aidé à mettre sur pied la toute première « Équipe verte », un comité environnemental, qui s'est notamment attaqué aux enjeux de la production de déchets et du recyclage.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL CHARLES FLEURY

Notre syndicat national est fort parce que chaque membre fait sa part

Nos membres ont de nombreux défis à relever par les temps qui courent : demandes de concessions à la table de négociations, compressions gouvernementales et gels budgétaires, notamment. Heureusement, les membres du SCFP sont toujours prêts à se battre et ils peuvent compter sur le soutien de leur syndicat national pour le faire.

Au SCFP, nous savons comment mobiliser nos membres pour contrer les attaques. Notre force provient de toutes les régions du pays.

Le SCFP national, c'est 636 000 membres, des dizaines de milliers de militants dévoués et une équipe de 850 employés. Quand nous travaillons ensemble, nous avons tout ce qu'il nous faut pour repousser les attaques et remporter la victoire.

Si notre syndicat est fort, c'est aussi parce que, chaque mois, nos 2400 sections locales versent leur capitation au SCFP national. Cet argent permet de payer pour le personnel, les bureaux, la formation, les campagnes, l'organisation, l'action politique, notre Caisse nationale de défense, notre Caisse nationale de grève et bien d'autres choses.

Cette année, l'appui accordé aux membres en grève ou en lock-out fera l'objet d'une attention particulière. Au SCFP, nous faisons beaucoup pour éviter la grève, mais il arrive que celle-ci soit le seul moyen de conserver nos acquis et de faire des gains. Notre engagement à soutenir les sections locales est alors inébranlable. Nous faisons en sorte que les piquets de grève demeurent solides. Nous appuyons concrètement nos membres pour les aider à remporter la bataille lors d'un conflit de travail.

Notre Caisse nationale de grève s'élève à plus de 85 millions de dollars. Les employeurs le savent et cela nous donne beaucoup de pouvoir. Nous avons donc tous la responsabilité d'assurer la santé financière de la caisse pour que tous les membres qui en ont besoin puissent en profiter.

Seul, on peut accomplir bien peu. Par contre, lorsque nous sommes unis et solidaires, nous avons la force et les ressources nécessaires pour remporter de nombreux combats.

CHARLES FLEURY EN LIGNE  twitter.com/CUPENatSec



Jour de deuil

pour les travailleuses
et travailleurs tués ou
blessés au travail

28 avril

Souvenez-vous du canari

Dans le passé, le petit canari était la seule mesure de protection des mineurs contre les dangers du travail. Si le canari mourait, c'était le signal qu'il fallait évacuer la mine... immédiatement. Aujourd'hui, les membres du SCFP de partout au Canada ont remplacé le canari et protègent leurs concitoyens sur la ligne de front.

Au Canada, chaque année, près de 1000 travailleurs perdent la vie en travaillant. Des centaines de milliers d'autres subissent des blessures. Des milliers de personnes sont handicapées en permanence ou meurent des suites de maladies professionnelles.

Le 28 avril, prenons le temps de nous arrêter pour penser aux victimes et raffermir notre détermination. En cette journée, nous devons nous engager à poursuivre la lutte pour l'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail.

Honorons leur mémoire

Membres du SCFP morts au travail en 2015

Dellis Partridge, SCFP 4946, Alberta

John Macleod, SCFP 1867, Nouvelle-Écosse

Alain Bissonnette, SCFP 503, Ontario

Harl Hawley, SCFP 30, Alberta

Nilo Sanchez, SCFP 59, Saskatchewan

Venancio Perez, SCFP 1483, Ontario

Stephen Penny, SCFP 30, Alberta

William Miller, SCFP 4705, Ontario

Mark Urbanowicz, SCFP 1000, Ontario (décédé en 2014)

SCFP